



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00656

Numéro SIREN : 817 938 640

Nom ou dénomination : 360 CHD

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2017 sous le numéro de dépôt 43247

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

1 BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2017

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. 360 CHD		36 rue de l'Ancienne Mairie		Néant	
Adresse de l'entreprise		92100 BOULOGNE BILLANCOURT					
Numéro SIRET *		8 1 7 9 3 8 6 4 0 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31/12/2016			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	1 949	042		1 949	
	Total I (5)	044	1 949	048		1 949	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	23 095	070		23 095	
		072	2 266	074		2 266	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	50 412	086		50 412	
	Charges constatées d'avance *	092	1 808	094		1 808	
	Total II	096	77 580	098		77 580	
	Total général (I + II)	110	79 529	112		79 529	
PASSIF		GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		3 562			
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		11 562				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		20 132			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		13 354			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	5 000	172	34 481		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		67 967			
Total général (I + II + III)	180		79 529				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	14 729	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 949	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: S.A.R.L. 360 CHD		Exercice N clos le 31/12/2016		Exercice N-1 clos le		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	biens	dont export et livraisons	215		214				
		services *	intracommunautaires	217		218	84 007			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230	927			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	84 934			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stock (marchandises) *					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	56 469			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	313			
	Rémunérations du personnel *					250	17 793			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)					252	6 005			
	Dotations aux amortissements *					254				
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	80 580			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	4 354			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280				
	Produits exceptionnels (IV)					290				
	Charges financières (V)					294	259			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	53			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306	480			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	3 562			
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	175			
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	480			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	53		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)			249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138				
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
Divers* (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1	352	3 202	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			Déficit col. 2	356					
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :			360			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1	370	3 202	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **S.A.R.L. 360 CHD**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406		
	Autres	410		412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426		
	Constructions	430		432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	444	446		
	Installations générales agencements divers	450		452	454	456		
	Matériel de transport	460		462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	474	476		
Immobilisations financières		480		1 949	484	486	1 949	
TOTAL		490		492	1 949	494	496	1 949
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Immobilisations incorporelles		500		502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516		
	Constructions	520		522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546		
	Matériel de transport	550		552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	564	566		
TOTAL		570		572	574	576		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 360 CHDNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B

780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice

129

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800

☐**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	16 801
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 993
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Etats financiers au 31/12/2016

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **79 529 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **84 934 euros** et un total **charges** de **81 372 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **3 562 euros**.

L'exercice considéré débute le **06/01/2016** et finit le **31/12/2016**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

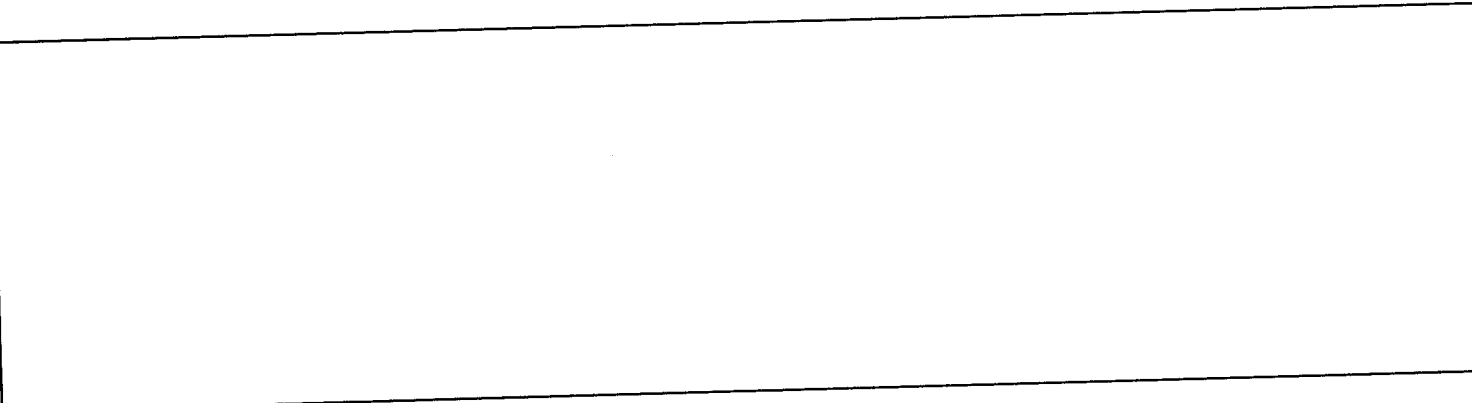
- Crédit d'impôt pour un montant de **1 068** euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2016	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés			1 949			1 949
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 949			1 949
TOTAL				1 949			1 949



ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2016
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 949		1 949
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	23 095	23 095	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	500	500	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	588	588	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 178	1 178	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 808	1 808	
TOTAL DES CREANCES		29 116	27 168	1 949
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	20 132	5 403	14 729	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	13 354	13 354		
	Personnel et comptes rattachés	3 435	3 435		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 861	9 861		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	15 871	15 871		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	313	313		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	5 000	5 000		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		67 967	53 238	14 729	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		24 378			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		4 245			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Charges à payer		1 520
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 520
FRS - FACT. NON PARVENUES	1 520	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

1 808

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL

1 808

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2016
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		53
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>PENALITES ET AMENDES FISCALES</i>	53	53
Résultat exceptionnel		(53)

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/12/2016

AVANTAGE EN NATURE	927
TOTAL	927

360 CHD

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros

Siège Social : 36 rue de l'Ancienne Mairie 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

RCS NANTERRE 817 938 640

(Ci-après "La Société")

**EXTRAIT DES RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017
(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition de la Gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit 3.561,93 euros, de la manière suivante :

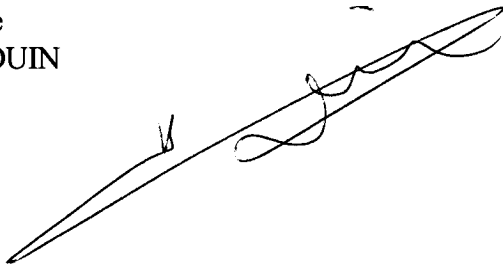
- à concurrence de 800 euros au poste "réserve légale" qui atteindra ainsi le maximum légal et statutaire ;
- à concurrence du solde, soit 2.761,93 euros, au poste "autres réserves".

Vote de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2017

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La Gérance
Arnaud DOUIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud Douin', written over a horizontal line.